

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 5 octobre 2026 Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 5 octobre 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 Délibération n° 58_2026	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Jérémie COURLET, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Christelle DEROBERT, Dana RACINE, Clément BRAT, Elsa COHU, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent(es) excusé(es) : Véronique LEGENDRE (a donné pouvoir à André MORARD), Carole ETTORI, Absent(s) : - Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Objet : VENTE DES PNEUS CLOUTÉS DE L'ANCIEN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune d'un nouveau tracteur FENDT en septembre 2024. Il indique que de ce fait les pneus cloutés de l'ancien tracteur ne sont plus utilisables par la commune car les dimensions ne sont pas les mêmes.

Il indique que la commune de Chaumont est intéressée par l'achat des deux pneus cloutés MICHELIN. Monsieur le Maire propose donc de les vendre à la commune de Chaumont au prix de 1 000 € les deux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire. Les deux pneus cloutés seront donc vendus à la commune de Chaumont au prix de 1 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT
--	---	---